

CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
REGIME	Pique-Nique	Demi-pension	Internat
MONTANT ANNUEL	150 €	570 €	1720 €
Acompte de juillet	20 €	100 €	290 €

Aide :

Pour les apprentis, des aides pour l'hébergement et la restauration devraient être mises en place. Le montant et les modalités de versement ne sont pas encore connues. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès que nous aurons plus de précisions.

Remarques :

- L'inscription ou la réinscription ne devient **effective qu'après le versement de l'acompte de juillet, cette somme faisant partie du montant global annuel.**
- Il est **indispensable** que les versements soient effectués aux **dates prévues.**
- **Les changements de régime ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel au 31 octobre, 31 décembre ou 31 mars de l'année scolaire.**

MODALITÉS DE PAIEMENT (2 choix possibles)

EN 3 VERSEMENTS :	Pique-nique	Demi-pension	Internat
Contributions financières annuelles	150	570	1720
1 ^{er} acompte à l'inscription	20	100	290
2 ^{ème} acompte à la rentrée (encaissement fin octobre)	20	235	500
3 ^{ème} acompte fin du 1 ^{er} trimestre (facture annuelle)	110	235	930

PAR MENSUALITÉS :	Pique-nique	Demi-pension	Internat
Contributions financières annuelles	150	570	1720
Votre versement de juillet	- 20	- 100	- 290
Reste à verser :	130	470	1430
En 6 mensualités identiques	21,67	78,34	238,34

En juillet 2021 : régularisation éventuelle des frais

Pour bénéficier du prélèvement automatique : Retournez au secrétariat votre dossier de confirmation d'inscription accompagné de l'autorisation de prélèvement renseignée, y agraffer votre relevé d'identité bancaire. A renouveler chaque année.